



4 novembre 2011

Réponse de l'Uprigaz à la consultation publique de la CRE sur les principes de tarification de l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel de GrDF (Tarif ATRD4)

L'Uprigaz constate que près de la moitié de la hausse tarifaire demandée par GrDF correspond à la baisse des quantités de gaz distribuées et du nombre de clients finals raccordés au réseau de distribution. Cette situation est d'autant plus préoccupante que rien n'indique que la désaffectation des consommateurs finals pour le gaz ne se poursuivra pas si des efforts importants ne sont pas entrepris pour en enrayer les causes.

L'Uprigaz se félicite de ce que GrDF prenne en charge, à travers le tarif de distribution, des dépenses supplémentaires de promotion de l'usage du gaz, mais considère que le budget global de 45 M €/an consacré aux efforts de promotion (densification du réseau, marketing et communication, dépenses de R&D) reste très insuffisant pour répondre aux enjeux de la relance du marché du gaz. Il serait, au demeurant, anormal que GrDF supporte seul les actions de R&D et il conviendrait que l'ADEME et les autres organismes de recherche publique soient plus directement impliqués dans le financement des programmes relatifs à l'utilisation rationnelle et innovante du gaz naturel. Il aurait été souhaitable que l'Annexe à la consultation relative à la « Présentation des actions de promotion du gaz naturel » soit davantage explicite sur ces questions.

L'Uprigaz rappelle que le principe de la cohérence entre les évolutions du tarif d'acheminement et des tarifs réglementés de vente soit respecté afin d'éviter de créer des ciseaux tarifaires. Elle considère comme inacceptable la distorsion de la concurrence créé par le blocage récurrent des tarifs administrés de vente qui est contraire à la loi, fragilise l'ensemble des fournisseurs de gaz et nuit in fine aux possibilités de développement d'offres innovantes au bénéfice des consommateurs. Les évolutions du tarif d'acheminement doivent prendre en compte le contexte créé par les décisions gouvernementales.

QUESTION RELATIVE AU BILAN DU TARIF ATRD3

Question 1 : *Quel est votre retour d'expérience sur le tarif ATRD3 et les conditions d'utilisation actuelles du réseau de distribution de gaz naturel de GrDF, entrés en vigueur le 1er juillet 2008 ?*

L'Uprigaz a un excellent retour d'expérience sur le plan qualitatif. Cependant, elle souhaiterait que les évolutions du tarif soient plus directement corrélées sur les évolutions des coûts, sans pour autant attendre les fins de période pour procéder à des ajustements qui pourraient alors être importants et susciter des réactions de la part des parties prenantes.

QUESTIONS RELATIVES AUX DEMANDES DE GRDF

Question 2 : *Etes-vous favorable à la prise en compte dans le CRCP des effets éventuels sur les charges de GrDF d'une évolution des clefs de mixité avec ERDF, le TURPE étant modifié en conséquence ?*

L'Uprigaz est favorable à la prise en compte dans le CRCP des effets éventuels sur les charges de GrDF d'une évolution des clés de mixité avec ERDF, le TURPE étant alors modifié en conséquence.

Question 3 : *Etes-vous favorable à la couverture par l'ATRD4 des dépenses de promotion de l'usage du gaz prévues par GrDF pour chacun des postes identifiés : aides financières au développement et actions d'animation de la filière professionnelle? Marketing opérationnel et communication grand public ? Recherche et développement ?*

Il est en effet fondamental que le tarif prenne en compte les dépenses de promotion de l'usage et de l'image du gaz naturel. Ce point, important pour l'Uprigaz, et qui a des incidences sur l'ensemble de la filière, est développé dans l'introduction ci-dessus.

Question 4 : *Etes-vous favorable à l'introduction d'un mécanisme incitant l'opérateur à atteindre les résultats attendus des actions de promotion de l'usage du gaz envisagées ?*

L'Uprigaz fait observer que GrDF est déjà incité « naturellement » à travers le mécanisme tarifaire à promouvoir l'image du gaz naturel et à atteindre l'objectif de clients raccordés fixés par le tarif. Toutefois, il convient d'ajouter que le gaz est une énergie en concurrence avec d'autres énergies. Or, le prix des énergies qui a un impact sur le mix énergétique retenu par les consommateurs finals, dépend très largement de facteurs exogènes. Ceci conduit à relativiser la notion d'objectif à atteindre en matière de clients raccordés.

Question 5 : *Que pensez-vous des prestations relatives aux projets d'injection de biométhane sur les réseaux de distribution proposées par GrDF ?*

L'Uprigaz est favorable à la prise en compte dans le catalogue des prestations de GrDF les prestations relatives aux projets d'injection de biométhane sur les réseaux de distribution. Il convient cependant de veiller que les coûts correspondants sont bien supportés par les promoteurs des projets correspondants, afin d'éviter le risque de subventions croisées.

Question 6 : *Etes-vous favorable aux orientations envisagées par la CRE concernant les demandes de GrDF relatives au recalage du modèle de correction climatique et à la nouvelle référence climatique ?*

L'Uprigaz est favorable à la prise en considération par GrDF du même modèle que celui pris en compte par les électriciens ; modèle qui serait calé sur les références de Météo France. Il y a une cohérence à se baser sur un modèle identique et sur les données de l'opérateur météo reconnu au plan international, même si le recalage du modèle se traduit par une légère hausse du tarif dont les effets peuvent être planifiés et progressifs au cours de la période de validité du tarif d'acheminement.

Question 7 : *Que pensez-vous des trajectoires prévisionnelles de quantités de gaz distribuées et de clients raccordés proposées par GrDF ?*

L'Uprigaz estime que, même s'il est difficile de se satisfaire des trajectoires des consommations et du nombre de clients, il serait inopportun de fonder les calculs tarifaires sur des hypothèses irréalistes.

QUESTIONS RELATIVES A L'EVOLUTION DE LA REGULATION INCITATIVE

Question 8 : *Que pensez-vous du maintien d'une durée de validité de 4 ans pour le prochain tarif de GrDF ? Si vous ne jugez pas cette durée pertinente, quelle serait, selon vous, la durée la plus pertinente ?*

L'Uprigaz estime que la durée de validité prévisionnelle de 4 ans reste convenable et n'empêche pas, comme indiqué en réponse à la question 1, de faire évoluer les tarifs en fonction des coûts tout au long de la période.

Question 9 : *Etes-vous favorable à la reconduction du mécanisme actuel d'incitation à la productivité sur les charges d'exploitation maîtrisables de GrDF selon la formule « $IPC - X +/- k$ » ? Etes-vous favorable à la proposition de laisser à GrDF 100 % des gains de productivité supplémentaires qui seraient réalisés sur les charges d'exploitation maîtrisables ?*

L'Uprigaz est favorable à la reconduction du mécanisme actuel d'incitation à la productivité sur les charges d'exploitation maîtrisables de GrDF. Elle estime équitable de laisser à GrDF 100 % des gains de productivité supplémentaires réalisés au delà de la cible fixée en accord avec la CRE.

Question 10 : *Etes-vous favorable à la mise en œuvre d'un mécanisme incitant GrDF à la maîtrise de ses dépenses d'investissements ? Que pensez-vous du mécanisme envisagé par la CRE ?*

L'Uprigaz est très favorable à la mise en œuvre d'un mécanisme incitant GrDF à la maîtrise de ses dépenses d'investissement. Elle pense que le mécanisme d'incitations proposés par la CRE, qui se réfère à des budgets d'investissement doit être complémentaire à l'incitation de nature économique qui permet une rentabilité suffisante tel que le critère B/I, par exemple.

Question 11 : *Avez-vous des remarques sur la liste des indicateurs de suivi de la qualité de service envisagés ? Êtes vous favorable au maintien jusqu'au 1er juillet 2013 des incitations financières pour les indicateurs dont GrDF souhaite la suppression des incitations financières ? Etes-vous favorable à la mise en œuvre d'incitations financières pour les indicateurs relatifs à la qualité de service rendu aux consommateurs finals ?*

L'Uprigaz n'a pas de remarques à formuler sur la liste des indicateurs de suivi de la qualité de service de GrDF. Elle pense que le nombre de ces critères est actuellement excessif et rejoint le point de vue de GrDF sur l'opportunité d'en supprimer un certain nombre. Elle est également favorable à la mise en œuvre d'une incitation financière pour certains indicateurs relatifs à la qualité du service et à la relation avec les consommateurs finals.

Question 12 : *Etes-vous favorable à la reconduction du mécanisme de CRCP existant ? Si non, quelles seraient, selon vous, les modifications à apporter au mécanisme actuellement en vigueur ?*

L'Uprigaz est favorable au maintien du mécanisme de CRCP existant.

Question 13 : *Etes-vous favorable aux évolutions proposées par GrDF relatives à l'incitation sur le prix d'achat des pertes et à la création d'un poste couvrant les changements réglementaires ?*

L'Uprigaz est favorable aux évolutions proposées par GrDF relatives à l'incitation sur le prix d'achat des pertes et à la création d'un poste couvrant les changements réglementaires.

QUESTIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES TARIFS D'UTILISATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION

Question 14 : *Etes-vous favorable à l'abaissement du seuil de coupure entre les tranches T1 et T2 de 6 MWh à 4 MWh ?*

L'Uprigaz est favorable à l'abaissement du seuil de coupure entre les tranches T1 et T2 de 6 MWh/an à 4 MWh/an conformément aux recommandations du GTG à la condition d'une évolution concomitante du système de profilage.

Question 15 : *Etes-vous favorable à la scission de la tranche tarifaire T2 ? Si oui, un seuil de coupure à 30 MWh vous semble-t-il pertinent ? A défaut, quel serait selon vous le seuil de coupure le plus approprié pour scinder la tranche tarifaire T2 ?*

L'Uprigaz ne voit pas l'intérêt d'une scission de la tranche T2 au niveau du seuil de 30 MWh/an qui nécessiterait en particulier une adaptation coûteuse des systèmes d'information.

Question 16 : *Que pensez-vous du traitement tarifaire envisagé pour les forfaits ?*

L'Uprigaz est favorable à l'évolution proposée par la CRE du traitement tarifaire envisagé pour les forfaits.

QUESTIONS RELATIVES AU CATALOGUE DE PRESTATIONS DE GRDF

Question 17 : *Considérez-vous comme pertinent de faire coïncider les dates d'évolution des prix du catalogue de prestations de GrDF avec les dates d'évolutions annuelles du tarif ATRD4 (le 1er juillet de chaque année) selon les formules existantes ou préférez-vous le maintien d'une évolution au 1er janvier de chaque année ?*

L'Uprigaz considère comme pertinent de faire coïncider les dates d'évolution des prix du catalogue de prestations de GrDF avec les dates d'évolution annuelles du tarif ATRD4. De surcroît, un changement en pleine saison d'hiver serait inopportun.

Le prix de la prestation de coupure récemment augmenté apparaît aujourd'hui trop élevé. Il conviendrait, comme en électricité, d'en intégrer une partie au sein du tarif.

Question 18 : *Etes-vous favorable à l'intégration dans le catalogue de prestations de GrDF dès le 1er janvier 2012 de l'ensemble des prestations relatives aux injections de biométhane ?*

L'Uprigaz est favorable à l'intégration dans le catalogue des prestations de GrDF dès 1^{er} janvier 2012 de l'ensemble des prestations relatives aux injections de biométhane.

Question 19 : *Avez-vous toute autre remarque sur le prochain tarif ATRD4 de GrDF ?*

Pas de remarque particulière de la part de l'Uprigaz.